



Bringing hearts and minds
together for children

**NOTE D'INFORMATION
SUR L'INTÉGRATION DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE DANS TOUS LES SECTEURS**

STANDARDS MINIMUMS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE N° 19 – 26

« Tous les secteurs d'intervention humanitaire sont importants pour apporter une réponse adéquate et holistique aux enfants ayant survécu à différents types de violence, d'exploitation, de maltraitance et de négligence. Suite à l'intervention humanitaire immédiate, tous les secteurs humanitaires contribuent de façon significative à la réussite du processus de réadaptation et réinsertion des enfants survivants. "L'intégration" de la protection de l'enfance, ou le fait de veiller à ce que la protection de l'enfance soit prise en considération dans toutes les facettes de l'action humanitaire permet d'accroître au maximum l'impact des activités en matière de protection de l'enfance menées par l'ensemble des travailleurs humanitaires. »¹

Comment utiliser cette note d'information : cette note peut servir de référence au personnel de la Protection de l'enfance en situation d'urgence (CPiE) de Plan International sur la manière de travailler avec les autres secteurs déployés en situation d'urgence, afin de veiller à ce que les principes et considérations concernant la protection de l'enfance soient respectés dans tous les aspects du programme humanitaire dans les autres secteurs. Bien qu'il existe des notes d'information sur l'intégration de la protection de l'enfance dans d'autres secteurs spécifiques (par exemple, EAH, nutrition, distribution), cette note « tous secteurs » donne une idée globale au personnel de CPiE des messages communs concernant l'intégration de la protection de l'enfance à transmettre à tous les secteurs. Cette note d'information est fondée en grande partie sur les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans les Interventions Humanitaires et les normes Sphère, ainsi que les retours du personnel de Plan International concernant les informations les plus cruciales pour l'intégration de la protection de l'enfance dans les autres secteurs.

Cette note d'information vient compléter d'autres notes plus spécifiques liées à l'intégration, destinées au personnel de CPiE travaillant avec les secteurs d'EAH, de la nutrition et de la distribution. Les thèmes y étant abordés sont :

- Les risques courants rencontrés par les filles et les garçons dans chaque secteur
- Les principales mesures pour concevoir et mettre en œuvre des programmes sûrs et adaptés aux enfants dans chaque secteur
- Les indicateurs et outils clés pour suivre les progrès de l'intégration de la protection de l'enfance dans le secteur

INTRODUCTION : POURQUOI INTÉGRER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES AUTRES SECTEURS ?

La mise à disposition des services dans le cadre de l'intervention en situation d'urgence est importante, mais la manière dont ils sont fournis l'est tout autant. Afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants, Plan International doit veiller à ce que les principes et les considérations de la protection de l'enfance soient intégrés dans les évaluations préliminaires, la planification, la mise en œuvre, le suivi et les évaluations mi-parcours de tous les secteurs.² Dans tous les

¹ GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE, STANDARDS MINIMUMS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'INTERVENTION HUMANITAIRE, P. 163.

² CETTE BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION PORTE SPÉCIFIQUEMENT SUR LES PROGRAMMES D'EAH, DE LA NUTRITION ET DE LA DISTRIBUTION.

secteurs, l'implication des enfants dans la conception et la mise en œuvre des programmes améliorera ces services, préviendra les préjudices ou l'exploitation des groupes d'enfants vulnérables, donnera un sentiment d'utilité et d'autonomie aux enfants, et garantira la durabilité des services fournis. Toutes les activités d'intégration de CPIE doivent se conformer à ces principes en étant :

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant : Minimiser les situations où les risques pour les enfants sont accidentellement exacerbés par des programmes élaborés sans prise en compte de la sécurité et du bien-être des enfants.

Stratégiques : Penser que tous les secteurs peuvent immédiatement intégrer la protection de l'enfance n'est pas réaliste. Renforcer les capacités du personnel dans les autres secteurs prend du temps et les efforts collectifs contribueront à atteindre cet objectif. La boîte à outils offre des conseils sur les principales mesures à prendre pour y parvenir.

Basées sur les droits et les faits : Tous les enfants, de tout âge, sexe ou circonstance, ont droit à l'accès aux services de base. Les activités d'intégration devraient se baser sur les évaluations et les données, et être menées de façon à être accessibles aux garçons et aux filles.

Adaptées au contexte : La boîte à outils propose des éléments à prendre en considération dans chacun des secteurs. Cependant, la contextualisation devrait se faire à partir des évaluations effectuées en partenariat avec les communautés, les garçons, les filles, les adolescents, les jeunes et les autres secteurs.

À l'aide de cette note d'information, le personnel de CPIE garantira la prévention et la minimisation au maximum des risques liés à la protection de l'enfance dans les autres secteurs et des obstacles les empêchant d'accéder aux services vitaux. Pour garantir la qualité de l'intervention dans tous les secteurs, il faut prendre en compte les enfants dans les domaines communs suivants :

- Ressources humaines et renforcement des capacités du personnel
- Communication, plaidoyer et média
- Gestion du cycle des programmes
- Systèmes de référencement et mécanismes de plaintes/commentaires
- Logistique et approvisionnement
- Coordination

Cette fiche d'information est divisée en quatre parties :

1. Ressources humaines et renforcement des capacités du personnel
2. Communication, plaidoyer et média
3. Gestion du cycle des programmes
4. Systèmes de référencement et mécanismes de plaintes/commentaires

RESSOURCES HUMAINES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL

Lorsque vous collaborez avec un partenaire dans un secteur donné, les messages clés concernant les ressources humaines et le renforcement des capacités du personnel devraient encourager les secteurs à :

- Développer, mettre en œuvre et suivre une politique de protection de l'enfance s'appliquant à tout le personnel du secteur et ses partenaires.
- S'assurer que tous les membres du personnel aient connaissance et adhéré au code de conduite de la protection de l'enfance de Plan International au minimum, en particulier les règles concernant les comportements liés à la protection de l'enfant contre les abus et l'exploitation sexuels, et qu'ils soient conscients des conséquences qu'ils encourrent en cas de violation du code.
- Désigner au moins un point focal pour la protection de l'enfance parmi les membres du personnel, qui sera chargé, par exemple, des référencement des enfants à des services spécifiques du secteur, de mettre en œuvre un mécanisme de suivi et de plaintes/commentaires pour les enfants et les familles, et de représenter le secteur aux réunions de coordination de CPiE.

Former le personnel du secteur à :

- Faire preuve de tact pour communiquer avec les enfants afin d'éviter de les bouleverser davantage.
- La prévention des abus et de l'exploitation sexuels (PSEA).
- Les problèmes spécifiques liés à la protection de l'enfance et les critères de vulnérabilité dans votre contexte.
- Garantir aux enfants l'accès aux services de votre secteur, en particulier pour les enfants exclus, comme ceux vivant ou travaillant dans les rues, les enfants ayant des besoins spéciaux, vivant dans un foyer dirigé par un enfant, etc.
- Savoir identifier les potentiels problèmes en matière de protection de l'enfance et effectuer un référencement aux services disponibles.

COMMUNICATION, PLAIDOYER ET MÉDIA

Avant de commencer toute collaboration avec les équipes de communication, plaidoyer ou média d'un autre secteur, effectuez tout d'abord un travail préparatoire :

- Identifiez en amont les problèmes en matière de protection de l'enfance que le personnel de CPiE considère comme les plus pertinents, adaptez et ciblez des messages spécifiques qui seront utilisés à l'échelle locale et nationale auprès des :
 - o Communautés, familles, enfants
 - o Autorités
 - o Travailleurs humanitaires dans d'autres secteurs

³ IF OTHER SECTOR STAFF ARE UNWILLING OR UNABLE TO ATTEND CPiE COORDINATION MEETINGS, A CPiE STAFF MEMBER CAN SIT IN ON OTHER SECTOR MEETINGS TO ENSURE CONSIDERATIONS FOR CHILDREN'S PROTECTION ARE MADE IN WORK PLANS UNDER THAT SECTOR.

- Développez des directives (par exemple, un règlement de base) pour les visiteurs, comme les médias ou les donateurs dans les écoles et les espaces amis des enfants, pour veiller à ce qu'ils ne mettent pas les enfants en danger (avec des photos, interviews, etc.).
- Veillez à ce que les questions principales de la protection de l'enfance soient abordées dans les forums pertinents (réunions de coordination, les équipes de pays pour l'action humanitaire, les organismes gouvernementaux, etc.) et incluses dans les activités de plaidoyer collectives.

Lorsque vous collaborez avec un partenaire dans un secteur donné, les messages clés concernant la communication, le plaidoyer et les médias devraient encourager les secteurs à :

- S'assurer que tous les supports de communication du secteur soient composés d'éléments visuels pour que les enfants comprennent facilement le message.
- Utiliser un langage simple, traduit dans les langues locales pertinentes, pour communiquer clairement les messages des autres secteurs à tous, y compris aux enfants.
- Veiller à ce que les autres secteurs utilisent des supports adaptés aux enfants pour leurs sessions de sensibilisation, comme des histoires, des jeux, des pièces de théâtre, des images, etc.
- S'assurer que les enfants, les parents et les tuteurs ont bien été informés et qu'ils ont signé un formulaire de consentement éclairé, avant d'utiliser une image, une vidéo ou une citation les concernant dans les supports de communication des autres secteurs.
- Toujours vérifier que les histoires et les images utilisées sont véridiques et appropriées.
- Ne pas catégoriser les enfants, exagérer les situations ou les montrer comme faibles.
- Ne pas utiliser des images de filles et garçons pouvant avoir une connotation sexuelle.
- Ne pas exposer les enfants à davantage de préjugés, par exemple, en entretenant des stéréotypes.
- Ne pas utiliser le véritable nom des enfants, à moins qu'ils en aient fait la demande et que leurs parents ou tuteurs aient donné leur consentement.
- Ne jamais révéler l'identité des enfants.
- Lorsque c'est possible, veiller à ce que les enfants aient un accès sûr aux médias pour exprimer leurs opinions.

GESTION DU CYCLE DES PROGRAMMES

Avant de commencer tout travail avec les autres secteurs sur la manière d'intégrer la protection de l'enfance dans leur gestion du cycle des programmes, effectuez tout d'abord un travail préparatoire :

- Faites une analyse de la situation présente, notamment en examinant les informations existantes sur la situation d'urgence ou des scénarios similaires, afin d'identifier les besoins immédiats et les causes profondes des menaces pesant sur les enfants, y compris dans les autres secteurs.
- Impliquez les enfants dans l'analyse de situation et la planification de programmes pour s'assurer que leur opinion sur les services est prise en compte.
- Veillez à bien comprendre les mécanismes existants de la protection de l'enfance, formels et informels, et utilisez-les pour développer votre réponse, et votre plaidoyer auprès des autres secteurs.

- Privilégiez les évaluations interinstitutions plutôt que les évaluations relevant d'un seul organisme, en exploitant les structures existantes pour rassembler le plus d'informations possible. Vous pouvez également collaborer avec les autres secteurs.
- Effectuez des évaluations rapides portant sur la protection de l'enfance lors des cinq premières semaines de l'intervention

Lorsque vous collaborez avec un partenaire dans un secteur donné, les messages clés concernant la gestion du cycle des programmes devraient encourager les secteurs à :

- Concevoir des programmes sectoriels répondant aux besoins auxquels l'état ne peut pas répondre ou ne répondra pas, à partir de structures positives existantes, quand elles sont déjà opérationnelles.
- Concevoir des réponses sectorielles englobant les enfants vulnérables et marginalisés, et ceux présentant le plus de risques.
- Privilégier les actions vitales dans les programmes sectoriels.
- Veiller à fournir vos services aux plus vulnérables en premier, notamment les enfants.
- S'assurer que les enfants savent qu'on ne leur demande rien contre les articles ou services qu'ils reçoivent dans votre secteur.
- Mettre en place des mécanismes de plaintes et commentaires propres au secteur, tout en assurant leur accessibilité aux enfants.
- Veiller à ce que les retours obtenus par ces mécanismes soient exploités afin d'ajuster les programmes sectoriels.
- Veillez à ce que les procédures de logistique et d'approvisionnement des secteurs prennent bien en considération les problèmes en matière de protection de l'enfance (par exemple, en évaluant les risques de travail des enfants sur les chaînes logistiques du secteur, en sensibilisant les collaborateurs externes du secteur, tels que les chauffeurs de camion, aux droits et à la protection des enfants).

SYSTÈMES DE RÉFÉRENCIEMENT ET MÉCANISMES DE PLAINTES/COMMENTAIRES

Avant de commencer tout travail avec les autres secteurs sur la manière d'intégrer la protection de l'enfance dans leurs systèmes de référencement et mécanismes de plaintes/commentaires, effectuez tout d'abord un travail préparatoire :

- Assurez-vous que chaque secteur ait connaissance du « système de référencement » pour les enfants vulnérables. Il devrait indiquer les partenaires du secteur à contacter lorsqu'un cas concernant la protection de l'enfance est identifié par leur personnel, et décrire les mesures à prendre. Mettez régulièrement ces informations à jour et expliquez la procédure de référencement et de signalement des autres secteurs auprès de Plan International aux enfants et autres parties prenantes.
- Sensibilisez les partenaires des autres secteurs sur ce que constitue la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence subies par les enfants.

En collaborant avec un partenaire dans un secteur donné, les messages clés concernant les systèmes de référencement et mécanismes de plaintes/commentaires devraient encourager les secteurs à :

Mécanismes de plaintes/commentaires :

- Travailler avec l'équipe de la protection de l'enfance de Plan International et les enfants afin de développer des posters illustrés à afficher dans les locaux des autres secteurs (sites de distribution, cliniques, etc.), montrant clairement que tout acte de maltraitance par le personnel ou les bénévoles de ces autres secteurs lors des activités ne sera en aucun cas toléré.
- Veillez à ce que les mécanismes de plaintes/commentaires soient confidentiels et encouragent les gens, notamment les enfants, à signaler toute maltraitance, négligence, exploitation et violence subie par des enfants. Ceci peut être renforcé par la participation des communautés et des enfants dans la conception de ces mécanismes de plaintes/commentaires. Les autres secteurs devraient mettre en place un système d'enregistrement anonyme (par exemple, une boîte à plaintes, ligne téléphonique, etc.) et choisir un endroit sûr où stocker les plaintes/commentaires.
- Assurez-vous que les enfants et les adultes savent comment signaler toute préoccupation concernant le traitement des enfants dans d'autres secteurs.
- Mettez un protocole d'investigation en place dans le secteur, en collaboration avec l'équipe des ressources humaines et l'équipe de la protection de l'enfance de Plan International, ainsi que les autorités si nécessaire (par exemple, en cas d'exploitation ou d'abus sexuels). Le personnel du secteur ne devrait pas procéder à une investigation des plaintes/commentaires lui-même.
- Veillez à ce que les individus déposant une plainte/commentaire reçoivent des informations sur la manière dont leur plainte/commentaire sera traité par le personnel du secteur, et, une fois l'investigation terminée, comment les résultats ont été utilisés.
- Incluez un budget conditionnel dans les demandes de subventions pour le suivi des cas de protection de l'enfance identifiés dans le cadre des programmes sectoriels. Par exemple, si un cas de maltraitance est identifié au sein de votre secteur, vous pourrez avoir besoin d'argent pour assurer le transport, ou les frais médicaux et légaux.

Systèmes de référencement :

- Affichez le système de référencement de la protection de l'enfance, ainsi qu'une version plus visuelle pour les enfants, de manière claire et visible sur un panneau d'affichage, dans tous les sites des autres secteurs, comme au sein des locaux des secteurs dans les villages, les camps de réfugiés ou PDI.
- Lorsque Plan International réfère des enfants vulnérables auprès d'autres secteurs pour recevoir des services, ces secteurs doivent respecter la confidentialité de tous les cas ; les travailleurs de la protection de l'enfance formés par Plan International assureront le suivi pour veiller à ce que les services soient fournis selon le référencement.

Ressources additionnelles

ChildFund International, World Vision, IRC, and Save the Children, *Inter-Agency Facilitator's Guide: Applying Basic Child Protection Mainstreaming in Training for Field Staff in Non-Protection Sectors* - <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/5340.pdf>

Global Protection Cluster, *Protection Mainstreaming Training Package*, 2014 - http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection_mainstreaming/PM_training/1_GPC_Protection_Mainstreaming_Training_Package_FULL_November_2014.pdf

Save the Children, *Ethical Guidelines – For ethical, meaningful and inclusive children's participation practice*, 2008 - <http://childethics.com/wp-content/uploads/2013/09/Feinstein-OKane-2008.pdf>

Save the Children, *Practice Standards in Children's Participation*, 2005 - <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/3017.pdf>

ARC Resource Pack, *Foundation Module 4: Participation and Inclusion*, 2009 - <http://www.refworld.org/pdfid/4b55d8d22.pdf> (Texte français : <https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/arc-fr-manueldeformation-2009.pdf>)



À propos de Plan International :

Plan International est une organisation humanitaire et indépendante de défense des droits de l'enfant qui s'engage envers les enfants afin qu'ils vivent une vie exempte de pauvreté, de violence et d'injustice. Nous réunissons activement les enfants, les communautés et d'autres personnes qui partagent notre mission pour apporter des changements positifs et durables à la vie des enfants et des jeunes. Nous soutenons les enfants afin de leur permettre d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance dont ils ont besoin pour revendiquer leurs droits à une vie épanouie, aujourd'hui et dans le futur.

Nous mettons l'accent sur les filles et les femmes, qui sont le plus souvent laissées pour compte. Nous développons des partenariats puissants pour les enfants depuis plus de 75 ans et sommes actifs dans plus de 70 pays.